

Document d'information spécifique

Allianz GI Global Water

Version: 28-06-2023

Objectif

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Objectif d'investissement

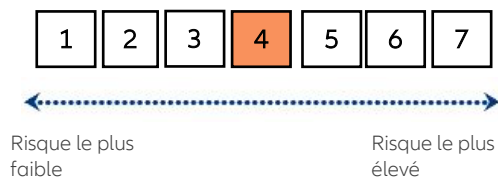
Allianz GI Global Water est un fonds d'investissement interne commercialisé dans le produit de branche 23 Allianz Excellence Plan. Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Allianz Global Water de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Allianz Global Investors Fund. L'objectif de gestion du fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions mondiales avec un intérêt sur des entreprises s'engageant dans le domaine de la gestion des eaux et suivant une stratégie orientée ESG type A. Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement, conformément à la Stratégie de type A alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les sociétés engagées dans le domaine de la gestion des ressources en eau sont des sociétés qui proposent des produits ou solutions dont les impacts environnementaux et sociaux sont positifs en ce qui concerne la rareté de l'eau et les problèmes de qualité, et qui contribuent à améliorer la durabilité des ressources mondiales en eau, comme visé par un ou plusieurs ODD. Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs sur les Marchés émergents. Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement conformément à la Stratégie de type A alignée sur les ODD. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Le fonds peut détenir directement en dépôts et/ou en dépôts à vue et/ou investir en Instruments du marché monétaire jusqu'à 10 % de ses actifs et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du Fonds) investir dans des fonds monétaires à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM/OPC. Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

Investisseurs de détail visés

Le Fonds s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital avec une exposition supérieure à la moyenne aux variations de cours. Le Fonds ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme ou moyen terme. Le Fonds s'adresse aux investisseurs qui possèdent des connaissances de base et/ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel doit être en mesure d'assumer une perte financière et ne doit pas accorder d'importance à la protection de son capital.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cette option d'investissement pendant 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de retard dans vos versements de retard dans vos versements

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 10 ans			
Investissement de 1000 € par an		1 an	10 ans (RHP)
<u>Scénarios en cas de survie</u>			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (€)	180	3200
	Rendement annuel moyen (%)	-82,1%	-22,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (€)	660	8960
	Rendement annuel moyen (%)	-34,1%	-2,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (€)	1060	17440
	Rendement annuel moyen (%)	6,1%	9,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (€)	1440	20620
	Rendement annuel moyen (%)	43,6%	12,8%
Montant investi cumulé (EUR)		1.000	10.000
Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts (€)	1080	17440

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 04/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 04/2011 et 04/2021.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2009 et 03/2019.

Le tableau ci-dessus montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1000 EUR par an. Le Rendement annuel moyen (%) indique la performance annuelle moyenne du fonds dans chacun des scénarios.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le fonds. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit et du fonds, y compris la rémunération de base maximale (il se pourrait que vous payiez moins), mais pas nécessairement les autres frais que vous payez à votre intermédiaire en assurances. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va augmenter. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement. La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (achat anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

— 1 000 EUR par an sont investis

— une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement de 1000 € par an	Si vous sortez après :	
	1 an	10 ans (RHP)
Coûts totaux (€)	83	4003
Incidence des coûts annuels (*)	8,3%	3,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,52% avant déduction des coûts et de 9,91% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 années
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0,5 %
Coûts de sortie	Les coûts de sortie sont indiqués comme 'S.O.' dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	0,0 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,39 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,7 %
Coûts de transaction	0,39 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,5 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,0 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 10 ans

Cette période est adaptée à l'objectif du fonds, décrit en haut de ce document. Le niveau de risque des actifs dans lesquels on investit et la mesure dans laquelle ils varient avec le temps (volatilité) sont importants pour déterminer la période recommandée. Un horizon d'investissement plus long diminue, de manière générale, le risque de perte et nivèle les fluctuations dans la valeur nette d'inventaire. Le facteur temps joue un rôle décisif dans l'acquisition d'un éventuel rendement positif, également par la répartition des coûts uniques.

Vous pouvez en tout temps racheter votre fonds. La valeur de rachat est égale à l'investissement constitué au sein du fonds sur base de la valeur des unités calculées au plus tard à la date d'évaluation du 4^{ème} jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels, chargés au cours des 5 années suivant le 1^{er} investissement en branche 23.

Des transferts entre les fonds sont effectués sans frais.

Tous ces frais sont décrits en détail dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

En cas de sortie précoce, les risques et les performances peuvent diverger de ceux mentionnés ci-dessus.

Autres informations pertinentes

Les performances passées peuvent être trouvées dans le rapport de gestion sur www.allianz.be > Liens directs > Documents (disponible dans la catégorie investissement et le produit).

La nouvelle réglementation PRIIPs entrant en vigueur le 1^{er} Janvier 2023, aucun résultat de performance passée sont disponibles.